

Inclusion

N°4

JUIN 2016
TRIMESTRIEL

Dossier
Grande dépendance | p8

Rencontre avec l'AViQ et PHARE
Aidants proches : aider les aidants

Portrait | p21
Nazir, de l'île Maurice
à l'autonomie

Actualités | p24
Visite au Palais Royal
FratrHa

magazine

Grande Dépendance : accueil, hébergement, mobilité... **Vite, des solutions !**



Dans l'écoute, le dialogue
et la reconnaissance de chacun,
ensemble, avec audace et respect,
construisons l'INCLUSION.



INCLUSION asbl est une association sans but lucratif née de la fusion de deux associations de familles et de personnes porteuses d'une déficience intellectuelle, l'AFrAHM et l'APeM-T21. Elles ont réuni leurs membres – familles, personnes en situation de handicap, professionnels – ainsi que leurs moyens financiers pour relever ensemble le défi de l'Avenir : l'Inclusion de la personne déficiente intellectuelle dans toutes les sphères de la société.

INCLUSION asbl est un organe de vigilance et de soutien et travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics.

L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'Inclusion une réalité.



Notre association s'appelle Inclusion asbl.

Elle rassemble des personnes en situation de handicap mental, leurs familles et les personnes qui travaillent avec elles.

Elle parle en leur nom.

Elle défend leurs droits.

Elle crée des services.

Elle organise des activités.

Elle souhaite transformer la société
pour que tout le monde puisse y vivre
en toute égalité.



Inclusion asbl
Avenue Albert Giraud 24 - 1030 Schaerbeek
Tél. : 02/247.28.21
www.inclusion-asbl.be
Suivez-nous sur  page Inclusion asbl

COLOPHON

Éditrice responsable : Thérèse Kempeneers-Foulon | Directrice générale
Équipe de rédaction : Rita Barroso, Thomas Dabeux, Sandy Felaco, Jérémie Mercier,
Catherine Oleffe, Mélanie Papia, Lionel Pons, Marie-Luce Verbist
Coordination : Jérémie Mercier | jme@inclusion-asbl.be | 02/247.28.22
Graphisme et mise en page : Vinciane Feron | Inform'Action asbl | www.informaction.be

Avec le soutien de





06

Trucs et astuces Vacances



08

Dossier grande dépendance : services et aides sociales en Wallonie

8 > Rencontre avec les responsables de l'AViQ
et de PHARE.

15 > Aidants proches : aider les aidants



19

Fondation Portray

Protection juridique : un nouveau modèle de requête adapté,
individualisé et prêt à l'usage

21

Portrait

Nazir, de l'île Maurice à l'autonomie



24

Les actualités d'Inclusion

24 > Invitation au Palais royal

25 > Une nouvelle initiative : FratriHa



25

Livre à ne pas manquer
Lucie, tout simplement

26

Info sociales



27

Contacts



28

Journée des Familles

**MONDE
SAUVAGE**



« La démocratie devrait assurer au plus faible les mêmes opportunités qu'au plus fort. »

Gandhi

Ce numéro d'[Inclusion Magazine](#) est consacré aux personnes dites de grande dépendance, celles qui ont besoin de soutiens pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne : se laver, se nourrir, se vêtir, se déplacer, se faire entendre, s'exprimer. En d'autres mots, des personnes qui ont besoin de tout l'aide que nous pourrons leur donner pour s'inclure parmi nous.

Les familles accueillant en leur sein une personne nécessitant un important soutien sont nombreuses dans notre association, qui a toujours tenté d'être la plus active possible à leur égard : nous dénonçons notamment les difficultés - voire les impossibilités - que rencontrent les jeunes à accéder à un enseignement adapté et de qualité. Nous regrettons leur exclusion des écoles qui ne peuvent faire face à la complexité de leur accueil et militons pour que les acteurs institutionnels initient une réflexion globale sur la sensibilisation du corps enseignant à cette problématique.

INCLUSION a également œuvré pour améliorer la qualité de vie des personnes porteuses d'un handicap de grande dépendance et de leurs familles. Nous avons, au fil des années, créé de nombreux services de tous types ; je pense notamment aux structures d'accueil de jour et d'hébergement, aux institutions de répit, aux services d'accompagnements, mais aussi au budget d'assistance personnalisé.

Nous sommes bien sûr conscients que toutes ces initiatives ne suffisent pas, que beaucoup de personnes porteuses d'un handicap de grande dépendance ne trouvent pas de réponses à leurs besoins près de chez eux.

C'est pourquoi, avec d'autres associations et la Fédération Internationale des ligues de droits de l'homme, **INCLUSION** a déposé une réclamation collective auprès du Comité européen des droits sociaux. La Belgique a en effet été condamnée pour défaut d'assistance à l'égard de ce public et de sa famille. Des « plans grande dépendance » ont dû être mis en place à tous les niveaux de Pouvoir.

Le « grand chambardement » qu'entraîne le transfert des compétences - dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'État - nous amène à redoubler de vigilance pour que ces personnes et leurs familles ne soient pas oubliées, que leurs inquiétudes soient entendues et prises en considération, que des solutions concrètes, réfléchies et diversifiées leur soient proposées.



Les Pouvoirs Publics, malgré les restrictions budgétaires, devront trouver d'importants moyens financiers pour répondre à nos questionnements, les mêmes que ceux des personnes les plus fragilisées et leurs proches. Les dramatiques actualités, celles exposant les actes de désespoir de parents acculés, doivent absolument appartenir au passé.

Je fais mienne une citation du plus ardent défenseur des personnes dites intouchables injustement bannies de la société, le Mahatma Gandhi : « la démocratie devrait assurer au plus faible les mêmes opportunités qu'au plus fort ». Le Mahatma est mort il y a 68 ans. Sa réflexion est, par contre, encore en avance sur notre temps...

Bonne lecture,

> **Thérèse Kempeneers-Foulon**
Directrice générale



Inclusion magazine parle des personnes de grande dépendance.
Les personnes de grande dépendance ont besoin d'aide tous les jours.
Elles ont besoin d'aide pour se laver, manger, parler...
Inclusion veut soutenir les personnes de grande dépendance.
Inclusion veut aussi soutenir leurs familles.
Inclusion pense que la Belgique doit plus aider
les personnes de grande dépendance.
La Belgique doit trouver de l'argent
pour aider les personnes de grande dépendance.



FESTIVALS ACCESSIBLES

C'est reparti pour un tour des festivals 2016 !

Dans notre magazine du mois de septembre 2015, nous partageons avec vous notre enthousiasme quant aux festivals adaptés aux personnes ayant des besoins spécifiques. L'été approche, il est donc temps de se replonger dans cette ambiance festive et musicale !

Pour rappel : plusieurs organisateurs ont adapté leur festival pour le rendre accessible aux personnes en situation de handicap. Ils sont en mesure de répondre à vos questions. N'hésitez pas à les contacter !

Des jeunes fréquentant notre association ont, par exemple, déjà participé au festival Rocks voor specials et à l'Unisound BW festival, dont ils sont revenus enchantés !

Francofolies de Spa (19 au 23 juillet)



Partenaire historique du label d'accessibilité Access-I, le festival a, cette année décidé de franchir un cap supplémentaire : le mardi 19 juillet sera une journée « 100% accessibilité et intégration » !

Contacts :

087/77 63 81

Esperanzah! (5 au 7 août)



Le festival a prévu un accueil spécial pour les personnes à mobilité réduite et une équipe de bénévoles leur est entièrement dédiée. Un parking PMR est mis à disposition, ainsi qu'une signalisation accessible, des toilettes adaptées, un endroit où se reposer et même une plate-forme spéciale en face de chacune des scènes!

Contacts :

081 /44 15 18

Festivals accessibles

Pendant l'été il y a des festivals de musique en Belgique.

Un festival c'est une fête avec des concerts.

Un concert c'est quand un groupe de musiciens joue sur une scène.

Certains festivals sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Informations sur **les Francofolies** :

- Lieu : Spa
- Date : du 19 au 23 juillet
- Contact : 087/77.63.81

Informations sur **Esperanzah!** :

- Lieu : Abbaye de Floreffe
- Date : 5 au 7 août
- Contact : 081/44 15 18



VOUS AVEZ UN BON TRUC ?

Vous voulez partager un bon truc avec les autres membres ?
Faites-nous parvenir vos suggestions à l'adresse jme@inclusion-asbl.be

VACANCES

**Vacances Anijhan – ANimation Jeunes HANdicapés**

Jeunesse & Santé propose des vacances adaptées aux enfants moins valides. En intégration ou en séjours spécifiques, les jeunes bénéficieront d'activités variées et accommodées à leur handicap.

Les animateurs ont tous suivi une formation spécialisée à l'animation de ce public particulier. Ils apprennent notamment à se familiariser aux différents types de handicap et aux besoins particuliers de chaque enfant.

Plus d'informations :

www.jeunesseetsante.be/anijhan

Vacances adaptées à Ghlin

Cette année encore, la Province du Hainaut et la Ville de Mons organisent en collaboration, un Centre de Vacances Adapté pour enfants différents âgés de 3 à 15 ans.

La plaine de jeux adaptée se déroule du 25 juillet au 05 août 2016 sur le site du Centre Provincial d'Enseignement Spécialisé à Ghlin.

Plus d'informations :

Dominique Callens via : dominique.callens@hainaut.be.

**Vacances Anijhan**

Anijhan organise des vacances adaptées.

Les enfants moins valides peuvent participer.

Les activités sont adaptées au handicap.

Il y a des animateurs pour aider les enfants avec un handicap.

Vacances adaptées à Ghlin

Il y a une plaine de jeu adaptée à Ghlin pendant les vacances.

C'est une plaine de jeu pour les enfants porteurs d'un handicap.

Les enfants doivent avoir entre 3 et 15 ans.

La plaine durera du 25 juillet au 05 août.

Le lieu de la plaine est le Centre Provincial d'Enseignement Spécialisé à Ghlin.



Grande dépendance :

services et aides sociales en Wallonie



La totale prise en charge des personnes porteuses d'un handicap de grande dépendance est l'un des principaux défis qu'aura à relever la société civile dans les prochaines années. Conscientes de la situation, les institutions régionales dédiées à cette problématique - bien que parfois démunies face à l'urgence des cas - mettent le maximum en œuvre pour proposer des solutions aux familles de personnes demandeuses. Rencontre avec les responsables de l'AViQ et de PHARE.

Trouver des solutions d'accueil et d'hébergement pour les personnes porteuses d'un handicap de grande dépendance s'inscrit comme un impératif des services régionaux dédiés, d'autant plus quand ceux-ci se retrouvent confrontés à des situations proches de la rupture : une pathologie « sévère » couplée à un relatif abandon, un environnement dangereux ou une exclusion d'un service d'accueil. **PHARE**, avec l'Interface des situations prioritaires pilotée par **Mireille Johnen et Stéphanie Lemaître** et l'**AViQ**, par le biais de la cellule cas prioritaires dirigée par **Sophie Rucquoy**, ont mis des structures en place afin de prendre au mieux en charge les personnes en souffrance.

Si l'existence de pareilles structures tombe, pour l'observateur lambda, sous le sens, Sophie Rucquoy rappelle que la problématique, au niveau de la demande formulée, s'est accentuée depuis une quinzaine d'années : « *les professionnels du secteur s'accordent pour dire qu'il y a d'avantage de cas difficiles qu'auparavant. En outre, la pression sur le secteur « handicap » par rapport à ces situations s'est accrue concernant la création de solutions. De plus, les progrès de la médecine ont fait en sorte que les personnes handicapées ont largement augmenté leur espérance de vie et qu'on connaît mieux leurs cas. On observe le même phénomène avec l'autisme : il n'est reconnu comme un handicap que depuis 2004 en*



Sophie Rucquoy et sa collaboratrice Élodie Thiese

communauté française alors qu'un enfant sur cent présente un trouble du spectre autistique ».

Du côté de Bruxelles, c'est suite au constat de la difficulté d'accueil dans les institutions pour les personnes porteuses d'un handicap particulièrement lourd que le service « grande dépendance » a vu le jour. Il a été conçu, à l'origine, comme un service d'accompagnement chargé de centraliser les demandes et de mobiliser les ressources par un travail en réseau. Après avoir laissé la gestion de la grande dépendance à plusieurs asbl, le service est devenu en 2011 une cellule de la Direction d'administration des personnes handicapées de la COCOF. Cette dernière a permis de mettre en place des « facilitateurs d'accueil » et d'aider les familles à trouver des solutions alternatives en attendant l'entrée de leur proche dans une institution.

Face au désarroi

La volonté de bien faire est ostensible, mais cela ne suffit pas toujours. Le secteur de l'accueil et de l'hébergement des personnes porteuses d'un handicap de grande dépendance est noyé sous les demandes et cela impacte la manière de travailler des services communautaires. L'équipe de l'Interface des situations prioritaires de PHARE constate : « *l'absence de solution est parfois compliquée à annoncer aux familles mais on ne leur cache pas cette réalité. Il est souvent plus efficace de se tourner vers des services de répit, des garde-malades ou des aides familiales, comme le service Gammes asbl qui s'occupe, à la base, des personnes âgées ou souffrantes* ».





Sophie Rucquoy (à gauche), sa collaboratrice Élodie Thiese (au centre) et Pauline Galland, assistante sociale chez Inclusion (à droite)

C'est le même constat du côté de l'AViQ, comme expliqué par Sophie Rucquoy : *nous travaillons sur tous les cas prioritaires - même quand l'urgence est plus relative - dans une dynamique d'anticipation des situations réellement critiques. Une situation familiale peut très vite basculer. Certaines situations, même urgentes, ne trouvent pas d'issue positive. On ne peut pas obliger les institutions à accepter un résident. Au niveau de la Cellule chargée du suivi des personnes prioritaires, on fait un super boulot, on sait pourquoi on travaille et qui on aide, notre activité a du sens. Les situations urgentes et délicates entraînent cependant une certaine dose de stress. Notre équipe ne compte que deux et demi équivalents temps plein pour couvrir toute la Wallonie et gérer 400 dossiers par an !* ».

Les limites de la transversalité

Quoi de plus logique, quand nous rencontrons des difficultés, que de demander de l'aide à son voisin, son collègue. Si le réflexe coopératif paraît le bon, son application sur le terrain met parfois en évidence les difficultés du travail intersectoriel : *« les secteurs de la santé, du handicap et le monde hospitalier ont compris l'importance de la transversalité, mais cela reste néanmoins difficile à mettre en place : tout le monde est saturé, rencontre des difficultés à gérer le flux des patients et donc leur prise en charge en coordination avec d'autres secteurs »*, commente Sophie Rucquoy.

Même son de cloche du côté des institutions communautaires : la volonté de collaborer peine parfois, faute de moyens ou d'accords,

à s'exprimer sur le terrain. Tant du côté wallon que bruxellois, on insiste cependant sur le fait que des accords de collaboration sont indispensables. Comme exprimé par Sophie Rucquoy, *« il faut offrir aux personnes, qu'elles soient flamandes, bruxelloises ou wallonnes, un maximum de chances de trouver des solutions les plus adaptées possibles »*.

Obstacles identifiés et solutions rêvées

Le constat n'est pas idyllique mais les employées de PHARE et de l'AViQ ne baissent pas les bras, identifient les écueils encore présents et proposent des solutions.

Mireille Johnen et Stéphanie Lemaître : *« très peu de solutions spécifiques existent pour les personnes touchées par certaines*



Mireille Johnen et Stéphanie Lemaître

formes de handicap comme, par exemple, les maladies neurologiques dégénératives, des séquelles graves d'accidents sans déficience intellectuelle, une affection chronique très invalidante, pour les personnes présentant un double diagnostic, c'est-à-dire à la fois une déficience mentale et un problème de santé mentale. Il n'y a pas de service d'accueil spécifique dédié à ces personnes, pas plus que de service d'accompagnement. Les hospitalisations de ces patients en hôpital psychiatrique doivent souvent être prolongées, faute d'un autre lieu de vie. Un appel à projet a été lancé pour le futur. Il va falloir développer des initiatives concrètes, comme le service MAYA qui soutient sur leur lieu de vie les personnes concer-



nées par le double diagnostic ou l'autisme et présentant des troubles du comportement».

Sophie Rucquoy identifie des améliorations qui pourraient permettre d'apporter d'avantage de stabilité aux solutions mises en place et d'éviter l'errance des situations les plus problématiques dont on sait qu'elles sont non seulement coûteuses pour la société mais aussi préjudiciables à la qualité de vie des personnes et de leurs proches : « les transversalités entre les secteurs sont aujourd'hui reconnues nécessaires par l'ensemble des professionnels mais aussi par le politique qui a déjà mis pas mal de choses en place en ce sens. Pour moi, l'étape suivante devrait être la possibilité de co-financer les équipes dans les services pour personnes handicapées, l'INAMI prenant alors en charge les frais liés au personnel dédié aux soins médicaux (et particulièrement psychiatriques) qui pourrait alors être présent en suffisance et de façon efficace dans ces structures. En effet, on sait que la difficulté pour les services pour personnes handicapées (qui n'ont pas pour vocation d'être des lieux de soins) à faire face aux importants besoins médicaux de certains bénéficiaires, malgré les possibilités de recours à des prestataires extérieurs, provoque des exclusions ou des rejets d'admission. »

Un autre projet est de sortir une nouvelle réglementation avec un système de subventions plus discri-

minant afin d'encourager la prise en charge des personnes porteuses d'un handicap de grande dépendance. On peut trouver des solutions plus dignes en matière de cadre de vie et d'inclusion, comme, par exemple, pour des personnes qui ont un profil ou une pathologie plus « légers », les logements supervisés qui permettront à la personne de poser ses propres choix. On pourrait parler de « dignité du risque » : placer la personne en situation d'autonomie est peut-être un risque, mais la vie c'est prendre des risques! Rien de plus normal.

Avec une place en SRA, on crée 3 places en SLS. En 2009, l'AWIPH a dû proposer à la Région des pistes pour faire mieux avec les mêmes moyens. Notre département a alors proposé qu'on identifie les services résidentiels accueillant une majorité de personnes porteuses d'une déficience plus légère et qu'on les oblige à transformer une ou deux places résidentielles vers du logement supervisé. Ces transformations sont intervenues en 2012-2013 : avec le même budget on a créé une centaine de places pour les gens en difficulté et permis aux personnes concernées de commencer une vie en autonomie !

Malgré tout, si on veut répondre de manière adéquate à la grande dépendance, il faudra également trouver des moyens financiers supplémentaires pour pouvoir augmenter le nombre de réponses et développer des initiatives alternatives qui viendront compléter l'offre de service ».



Inclusion a rencontré les responsables de la grande dépendance de l'AViQ et de PHARE

C'était une rencontre pour parler de l'accueil et de l'hébergement des personnes porteuses d'un handicap de grande dépendance qui n'ont pas de solution.

Les responsables chez PHARE s'appellent Mireille Johnen et Stéphanie Lemaître.

La responsable à l'AViQ s'appelle Sophie Rucquoy.

Les responsables sont d'accord pour dire qu'il n'y a pas assez de place en centre d'accueil pour les personnes porteuses d'un handicap de grande dépendance.

C'est parfois difficile d'expliquer aux parents qu'il n'y a pas assez de place.

Pour trouver de la place il faut que tout le monde travaille ensemble.

Tout le monde c'est les hôpitaux, les centres d'accueil, PHARE, l'AViQ...

Il faut encore faire des efforts pour trouver des solutions pour certaines personnes,

comme les personnes avec un double diagnostic.

Un double diagnostic ça veut dire qu'on a par exemple un handicap physique et un handicap mental.

Sophie Rucquoy et Mireille Johnen pensent qu'on peut trouver des solutions.

Une solution c'est par exemple de laisser des places dans les centres pour les personnes porteuses d'un handicap de grande dépendance en proposant des logements supervisés à des personnes avec un handicap plus léger.

Pour contacter Mireille Johnen il faut téléphoner au 02/800.80.35

Pour contacter l'AViQ il faut téléphoner au 0800/16.061

1

AViQ : cellule cas prioritaire

Source : <https://wikiwiph.awiph.be/Pages/AViQ--cellule-cas-prioritaires.aspx>

Mission :

- ✓ Favoriser l'accès à différents services d'accueil ou d'hébergement en proposant des solutions individuelles aux personnes présentant un handicap important en situation d'urgence.
- ✓ Bénéficier d'une catégorie de handicap prioritaire : cela signifie présenter un handicap repris dans l'article 1293 du CWASS¹. Les handicaps concernés sont les suivants :

CODES	Type de handicap s'y rapportant
113	Déficiência intellectuelle sévère
114	Déficiência intellectuelle profonde
010	Troubles Moteurs
020	Paralysie Cérébrale
030	Troubles Respiratoires
040	Malformations cardiaques
050	Dysmélie
060	Poliomyélite
080	Sclérose en Plaques
090	Spina-Bifida ou Myopathie ou Neuropathie
120	Malformation du squelette et des membres
160	Autisme
170	Lésion cérébrale congénitale ou acquise (trauma crânien)
Catégorie « E » ajoutée au code, quel qu'il soit	Troubles du comportement

L'urgence est décrétée :

- ✓ quand le principal soutien familial n'est plus en mesure de d'occuper du quotidien de la personne ;
- ✓ en situation de danger ;
- ✓ en cas d'exclusion d'un service et l'absence d'autre solution.

Les critères d'admission :

- ✓ être de nationalité belge ou résider depuis 5 ans de manière ininterrompue en Belgique ;
- ✓ être domicilié sur le territoire de la Wallonie de langue française ;
- ✓ avoir moins de 65 ans lors de l'introduction de la demande d'intervention ;
- ✓ présenter un handicap.

Contacts :

- votre bureau régional de l'AViQ
- Le service Information et Orientation : 0800/16061 // handicap@aviq.be



Wallonie

AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap



2

PHARE : Interface des situations prioritaires

Source : <http://phare.irisnet.be/service-phare/a-propos-de-nous/grande-d%C3%A9pendance/>

Mission :

- ✓ Gérer une liste de personnes dites « de grande dépendance » n'ayant pas trouvé de réponse satisfaisante à leurs besoins ;
- ✓ Construire un réseau autour de la personne handicapée, en collaboration avec la famille et les professionnels, en vue de trouver des réponses les plus adaptées ;
- ✓ Participer à une réflexion globale sur les solutions à développer à court, moyen et long termes.

Critères d'admission :

- ✓ administratifs
- ✓ en lien avec le handicap
- ✓ en lien avec la situation de prise en charge

Vérifiez si vous correspondez aux critères sur : <http://phare.irisnet.be/service-phare/a-propos-de-nous/grande-d%C3%A9pendance/>

En obtenant le statut, vous bénéficierez :

- ✓ d'un suivi particulier ;
- ✓ d'activités de répit et de loisirs ;
- ✓ du remboursement de certains frais de déplacement quand vous participez à des activités de loisirs.

Contacts :

- Mireille Johnen : 02/800.80.35 ou 0499/58.84.52
- Stéphanie Lemaître (mardis, mercredi après-midi et jeudi) : 02/800.80.63 ou 0498/58.84.95



3

Intermaide : une initiative à répéter

En Région bruxelloise, le projet Intermaide propose depuis peu un lieu de court séjour de maximum 90 jours par an, ouvert à raison de 4 jours et 3 nuits par semaine. Il s'adresse à 4 personnes bruxelloises entre 16 et 35 ans reconnues de grande dépendance par le service Phare.

Contacts :

- Adresse : Centre hospitalier Valida Avenue de Selliers de Moranville, 91 1082 Berchem-Sainte-Agathe
- Téléphone : 02/466.88.29
- E-mail : info@intermaideasbl.onmicrosoft.com

Aidants proches :

aider les aidants

En Belgique, comme dans la majeure partie des pays européens, les aidants proches jouent un rôle crucial en fournissant la très grande majorité des soins et de l'accompagnement que nécessitent les personnes dépendantes de notre société, de tous âges, malades et/ou handicapées en déficit d'autonomie. Bien que le nombre de personnes dépendantes soit en augmentation, la fonction de l'aidant proche n'est pas encore vraiment reconnue en Belgique. Les aidants proches ne reçoivent pas le soutien dont ils ont besoin pour faire face à ces charges familiales accrues et pour pouvoir continuer à mener une vie comme tout le monde.

Une loi de reconnaissance de l'aidant proche accompagnant une personne atteinte de grande dépendance a pourtant bien été publiée le 6 juin 2014. Cette publication, résultat d'une longue concertation avec les associations et les institutions de terrain, répondait aux attentes et aux espoirs de la majorité des aidants proches en demande de soutien et de reconnaissance. Malheureuse-



ment, à ce jour, elle n'est toujours pas assortie des arrêtés royaux qui la rendraient effective.

Un certain nombre de pays européens ont instauré un système d'assurance dépendance sans limite d'âge. L'aspect technique varie mais le fondement du concept est globalement identique : donner une allocation à la personne en situation de grande dépendance afin qu'elle puisse avoir les moyens financiers de recourir à des soins et des services en vue de gérer sa dépendance.

Au niveau belge, nous assistons à des avancées différenciées entre les régions. De fait, l'existence de l'assu-

rance « dépendance » en Flandre a permis de développer des outils concrets identifiant les situations de grande dépendance... et donc, des aidants proches. Plusieurs « associations Aidants Proches » y sont actives et subsidiées depuis 1999. De plus, cette assurance a suscité la mise en place et un certain développement du Budget d'Assistance Personnelle (BAP).

L'asbl Aidants proches

Du côté francophone, l'asbl Aidants proches est la première et unique association créée pour soutenir, informer et valoriser la place des aidants proches.



Constituée en 2006 à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, l'asbl Aidants Proches a pour but la représentation, le soutien et l'information de l'Aidant. La première mission de l'asbl est la défense de la situation de l'Aidant Proche dans toute sa transversalité, quelle que soit la situation de dépendance à laquelle il est confronté.

Pour l'asbl, « est aidant proche toute personne qui apporte régulièrement son aide à un proche en déficit d'autonomie. Cette aide répond à des besoins particulier et est accomplie en dehors de celle réalisée dans le cadre d'une rémunération professionnelle ou de volontariat défini par la loi du 03/07/2005 ». Sa définition juridique, susceptible

de permettre l'ouverture et l'accès à certains droits spécifiques, est plus restrictive.

Dans son dernier mémorandum, l'asbl rappelle que « Si tout ce travail peut se développer grâce aux efforts de tous, il est essentiel de rappeler les obligations de l'Etat et des pouvoirs publics envers une

LES MESURES FÉDÉRALES

Les mesures fédérales « utilisées » par les aidants proches pour articuler vie professionnelle et rôles d'aidant proche :

Régime	Mesures	Lacunes
TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> Congés thématiques (avec allocations) : <ul style="list-style-type: none"> → Parental (jusque 21 ans) → Assistance médicale (jusqu'au 2^{ème} degré de parenté) Soins palliatifs Crédits-temps avec motifs (idem ci-dessus) avec allocations Crédits-temps sans motif (sans allocations) 	<ul style="list-style-type: none"> Inaccessible pour les AP qui accompagnent une personne handicapée de + de 21 ans Suppression des allocations et de l'assimilation pour les crédits temps sans motif Un crédit temps limité dans le temps ne rencontre pas la réalité
CHÔMAGE	<ul style="list-style-type: none"> Depuis le 1^{er} janvier 2015, les chômeurs complets indemnisés peuvent être dispensés, sous certaines conditions (idem motifs crédits-temps), de l'obligation d'être disponibles pour le marché du travail lorsqu'ils se trouvent dans une situation d'aidant proche. 	<ul style="list-style-type: none"> Restriction de dispense de recherche d'emploi pour raisons familiales et sociales (durée plus courte et davantage de critères)
DES INDÉPENDANTS	<ul style="list-style-type: none"> Quiconque interrompt temporairement son activité professionnelle indépendante pour donner des soins à un proche, peut recevoir une allocation d'aidant proche, sous certaines conditions (idem motifs crédits-temps) 	<ul style="list-style-type: none"> A le mérite d'exister

tranche de la population dont la vulnérabilité s'accroît en fonction de sa charge d'aidant. Ces pouvoirs doivent persister dans leur soutien réel au développement des services, y compris les services de maintien à domicile »

La situation progresse...

A l'heure actuelle il n'existe aucune politique concertée et structurelle de soutiens spécifiques aux aidants proches en Région Wallonne. Cependant, sur le terrain, de plus en plus de types de services, tels ceux du maintien à domicile et ceux du répit à destination des proches de personnes handicapées, s'en préoccupent et mettent en place des actions pour les soutenir.

L'asbl est le porte-parole et le défenseur des aidants proches face à la



suppression et/ou la restriction des diverses mesures fédérales. L'asbl suit aussi les questions liées au transfert de compétences, en particulier en ce qui concerne les problèmes relatifs au manque

de places en résidentiel, aux quotas d'heures dans les services d'aide aux familles et aux personnes âgées, à la place de l'aidant proche dans les plans d'aide et de soins...

Témoignage

EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ANONYME POSTÉ SUR www.aidants-proches.be

« Je suis selon les termes administratifs «inactive», aucun statut n'existe pour décrire le «travail» que je fais au jour le jour. Je suis «demandeuse d'emploi», je vais devoir prouver au fil des mois mes «recherches actives d'emploi»...

Mais en toute honnêteté je ne sais pas ce que je vais pouvoir dire aux personnes payées pour vérifier si je mérite bien ces allocations de chômage...

Seront-ils sensibles au travail que je fais au jour le jour mais qui n'existe pas aux yeux de la société, de la loi ?

Comment leur expliquer que mon fils de 8 ans a besoin que je l'accompagne pour chacun des gestes du quotidien que la plupart des enfants de son âge font seuls depuis plusieurs années ?

Comment leur expliquer que je passe des journées et des nuits à me poser des questions, à me demander quels choix seront les meilleurs pour mes enfants ?

Comment leur expliquer toutes ces questions que les parents d'enfants différents ont à se poser, ces questions qui sont épargnées à la plupart des parents ?

Comprendront-ils que je ne veux pas profiter du système mais que je n'ai pas d'autres solutions que d'être présente pour mon fils ?

Comprendront-ils qu'il m'est difficile de chercher activement un emploi quand mes journées sont si remplies, si épuisantes, si prenantes ?

J'en doute... »



Certaines personnes ont besoin d'aide dans la vie de tous les jours.
A cause d'un handicap, de la vieillesse ou d'une maladie.
Parfois, ces personnes ont besoin de beaucoup d'aide.
On dit qu'elles sont dépendantes.
L'aide des services n'est pas toujours adaptée.
Alors ce sont leurs parents ou leurs proches qui les aident.
Ils doivent parfois arrêter de travailler.
On les appelle les aidants proches.
Leur rôle est très important.
Pourtant, ils ne sont ni reconnus ni soutenus.
Une loi a été votée pour reconnaître le rôle des aidants proches.
Mais il manque des textes, alors on ne peut pas encore l'utiliser.
En Flandre, il existe une assurance.
Avec cette assurance, la personne dépendante peut payer ses soins et ses services.
En Wallonie, il n'existe aucun soutien spécial.
L'asbl Aidants Proches est là pour informer et défendre les aidants proches.

ASBL AIDANTS PROCHES

Route de Louvain-la-Neuve, 4
5001 Belgrade

- www.aidants-proches.be
- Coordination : Mme Ducenne 081/583067
caroline.ducenne@aidants.be
- Formation : Mme Feuillat 081/746879
celine.feuillat@aidants.be
- Ligne info'aidant jeudi de 10h à 16h 081/303032
- Centre de documentation : Mme Leroy 081/560333
- Antenne Chimay Couvin Momignies : 060/213892



Protection juridique : un nouveau modèle de requête adapté, individualisé et prêt à l'usage.

La Fondation Portray est régulièrement interpellée par des familles qui sont peu ou mal informées sur la protection juridique des personnes fragilisées, selon la nouvelle loi ¹. Bien que d'application depuis deux ans², cette dernière est encore mal connue. Pour soutenir les personnes fragilisées, leur entourage, les juges de paix et leurs greffiers, la Fondation Portray propose un « Modèle de requête en nomination d'administrateur », adapté à chaque situation et à chaque personne. Présentation.

Au quotidien, la Fondation Portray renseigne les familles ou les groupes de personnes sur les enjeux de cette nouvelle loi et la manière de l'appliquer. Cette loi fournit en effet un modèle de requête qui est peu complet et qui ne permet pas au juge de Paix d'avoir une vision globale de la situation de la personne à protéger.

Les Justices de paix sont surchargées par l'application de la nouvelle loi et l'individualisation voulue par le législateur n'est malheureusement pas encore la situation de la majorité des nouvelles procédures sous la loi de 2013.

Le modèle « sur mesure » proposé par la Fondation Portray aide celui qui le remplit à compléter sa requête en donnant au juge de paix une présentation la plus fidèle possible de la situation individuelle de la personne à protéger et à être précis dans sa demande. Le juge de paix dispose ainsi d'un ensemble d'élé-

ments permettant d'individualiser la mesure. Ce document donne une base de dialogue constructif entre les intervenants.

Présentation de la situation personnelle de la personne à protéger pour individualiser la mesure de protection

Le juge doit, en vertu de la loi, déterminer pour chaque personne la protection dont elle a besoin pour 17 types d'actes concernant ses biens et 19 types d'actes concernant sa personne. Comment le juge peut-il répondre à ces questions s'il ne connaît pas la personne et si on ne lui donne pas les informations ? C'est pour cela que le modèle de requête propose au juge des clés pour mieux connaître les compétences de la personne à protéger. Bien sûr, le juge ne doit pas suivre l'avis de celui qui introduit la requête mais c'est un élément important sur lequel il se basera.

Permettre une communication constructive entre le juge et la personne à protéger

Le modèle de requête indique au juge comment il peut avoir la meilleure communication possible avec la personne fragilisée qu'il devra rencontrer. Aider le juge qui ne connaît pas la personne en lui indiquant comme parler à la personne et la comprendre, comment elle se comporte est positif pour le juge et pour celui qui va se trouver face à lui. Si la communication est améliorée, la réunion (qu'on appelle l'audience) sera plus constructive.

Ce modèle de requête est téléchargeable gratuitement sur le site internet de la Fondation Portray : <http://fondation-portray.be/index.php/conseils-informations>

**» MARIE-LUCE VERBIST –
Directrice de la Fondation Portray**

1. Loi du 17 mars 2013 prévoyant un régime de protection de la personne et des biens conforme à la dignité humaine.

2. Depuis le 1^{er} septembre 2014



COMMENT ÊTRE SOUS LE STATUT DE LA NOUVELLE LOI D'ADMINISTRATION DE LA PERSONNE ET DES BIENS ?

Qui ?	Date du passage sous nouveau statut	Transformation automatique ou nouveau statut à la demande
si la personne est sous l'ancien statut de minorité prolongée	01/9/2019	Transformation automatique de l'ancien statut en statut d'administration de la personne et des biens pour tous les actes relatifs à sa personne et à ses biens
si la personne est sous l'ancien statut d'administration provisoire	<ul style="list-style-type: none">Depuis le 1^{er} janvier 2015, les chômeurs complets indemnisés peuvent être dispensés, sous certaines conditions (idem motifs crédits-temps), de l'obligation d'être disponibles pour le marché du travail lorsqu'ils se trouvent dans une situation d'aidant proche.	Transformation automatique de l'ancien statut en statut d'administration des biens pour tous les actes relatifs à ses biens
si la personne est sous un ancien statut de protection (minorité prolongée, administration provisoire ...) et ne souhaite pas attendre 2019 et pour toutes les autres personnes majeures	À tout moment (possibilité d'introduire la requête dès que la personne à protéger a 17 ans)	Demande (qui s'appelle la requête) au juge de paix d'une protection la plus adaptée possible



Les personnes qui ne savent pas décider seules ou agir seules ont un administrateur.

Avant, cela s'appelait l'administration provisoire ou la minorité prolongée.

Maintenant, c'est l'administration de la personne et des biens.

Pour demander un administrateur, il faut aller chez un juge : c'est le juge de paix.

La demande s'appelle la requête.

La Fondation Portray a préparé un modèle de requête.

Cette requête aide le juge à mieux connaître la personne.

C'est important que le juge connaisse bien la personne.

Si le juge connaît bien la personne,

il va lui donner un administrateur uniquement pour les choses difficiles pour elle.

Le juge va aussi décider ce que la personne pourra faire seule.

Chacun peut expliquer au juge ce qu'il sait faire seul.

Ce modèle de requête est sur le site internet de la Fondation Portray.



Nazir, de l'île Maurice à l'autonomie

Le service Madras a été créé par Inclusion pour soutenir et accompagner les familles désireuses de construire un projet de vie pour leur enfant porteur d'un handicap de grande dépendance. Une importante facette du travail de l'asbl est l'accompagnement à domicile, un moment de partage avec la personne, de rencontre avec les parents, l'occasion de permettre à tout le monde de souffler, mettre de côté les difficultés du quotidien et envisager un avenir serein. Portrait de Nazir, l'un des bénéficiaires du service, loin des clichés qu'on accole parfois à la grande dépendance.

Coralie, l'accompagnatrice dépêchée sur place par Madras, s'arrête devant une maison typiquement bruxelloise, étroite et toute en hauteur, collée à ses voisines. Le soleil tape sur la façade et le rugissement du marteau piqueur fait rage. Chaleur et fureur, deux paramètres qu'on préfère d'habitude tenir éloignés d'un lieu sensé accueillir un moment de détente, de répit.

La porte s'ouvre sur un petit bout de femme, une maman avenante et souriante tentant tant bien que mal de se faire comprendre en français, sa langue d'adoption. Après les amabilités d'usage, les choses sérieuses commencent : « Naziiiiir ! Coralie est lààààà » ; et de rajouter, à l'attention de celle qu'elle vient de si délicatement introduire, « d'habitude, il regarde par la fenêtre pour savoir quand

tu arrives ». Car Nazir veille, s'inquiète du temps qui passe, pressé de profiter d'un moment de détente dont il est le principal bénéficiaire.

L'appartement est feutré, la lumière indirecte balaye une impressionnante collection de Pères Noël – Nazir les adore – se mêlant à divers bibelots et toute une série de photographies d'époque : la famille restée au pays, les aïeux en costumes, etc.

Au milieu de ce décor au charme suranné nous attend la raison de notre visite, Nazir. Malgré un large et avenant sourire, l'homme en impose : carrure athlétique – qui camoufle deux petites poignées d'amour, teint hâlé et regard pénétrant.

Stature droite, sourire « ultra-bright », expression aisée et démarche assurée, Nazir semble enchanté de nous accueillir : « Nazir est régulièrement dans cet état d'esprit, même si parfois, comme lors de ma dernière visite, il est un peu plus triste, moins positif », commente Coralie en aparté.

Quelle que soit la situation, la démarche reste sensiblement la même pour les accompagnateurs : « avant même de commencer le travail de fond, on observe et on rencontre les différents intervenants pendant plusieurs mois, on dialogue avec la famille. Notre postulat de départ, c'est que le parent est un expert de son enfant », explique Loubna Daw, assistante en psychologie du service.

Le parent, en l'occurrence, c'est la maman de Nazir qui, une fois sûre que tout le monde est bien installé dans le coquet salon, file dans la pièce attenante pour vaquer à quelques occupations domestiques. En effet, l'accompagnement mis en place par Madras permet également aux parents de souffler quelque peu quand le professionnel est présent. Pour Nazir, par contre, pas question de souffler : cartes à jouer, dominos et livre de coloriage sont vite mis sur la table. Il choisit les cartes et La Bataille peut alors commencer. Nazir n'est pas le moins adroit des joueurs : attentif, concentré, il compte les points et ramasse les plis. Les parties s'enchaînent dans la bonne humeur, Coralie profite de ce moment pour s'enquérir du moral de Nazir, échanger avec lui sur ses activités du moment, son moral. Il rayonne, concentré sur la partie. L'accompagnement est véritablement un moment de partage entre l'accompagnateur, la personne suivie et ses proches.

C'est aussi le moment de discuter du prochain séjour de Nazir à la Villa Pillifs, un centre de court-séjour et de répit. En effet, l'objectif « idéal » de l'accompagnement mené par Madras, reste « *d'intégrer la personne dans une structure adaptée à ses besoins lui permettant de participer à la vie en société* », dicit Loubna Daw. Nazir a déjà fréquenté la Villa Pillifs le temps d'un repas de midi. L'expérience s'est couronnée de succès, Nazir étant facilement entré en contact avec d'autres personnes, éducateurs comme résidents.

Malheureusement, la bonne humeur et l'affabilité du principal intéressé ne suffisent pas à garantir une place en centre : racines oblige, la famille effectue régulièrement des séjours de plusieurs mois dans l'océan indien,

ce qui peut pénaliser Nazir au moment de se porter candidat pour une place en institution : s'il n'est pas en Belgique au moment où celle-ci lui propose de venir visiter l'infrastructure et rencontrer les éducateurs, cela risque de retarder la procédure.

Une situation que les membres de la famille ont un peu de mal à concevoir, tirillés qu'ils sont entre l'envie – partagée par Nazir – de passer du temps au pays et la nécessité pour le principal intéressé de se construire dans un autre milieu que le cocon de l'appartement. C'est aussi le travail de Coralie de les sensibiliser à la réalité de terrain, à la difficulté d'obtenir une place en centre d'hébergement ou de jour, de les encourager à séjourner en Belgique le temps que Nazir puisse bénéficier d'un moment rien que pour lui en institution.

Après plusieurs heures agrémentées de parties de Bataille, de joutes de dominos et la présentation de ses plus beaux coloriages, Nazir apprend que l'accompagnement touche à sa fin. Sa maman rejoint le salon pour papoter avec Coralie, partager une part de tarte – apportée spécialement pour cette rencontre qui sort un peu de l'ordinaire – et un verre de thé. Nazir, très à cheval sur les dates, s'enquiert de celle du prochain rendez-vous et de l'accompagnateur qui lui rendra visite.

Les démarches initiées par Madras pour trouver un centre d'hébergement et un centre de jour à Nazir n'ont, pour l'instant, pas encore débouché sur une place en institution. L'espoir demeure cependant et, si les procédures entamées se voient couronnées de succès, Nazir – tout grand dépendant qu'il soit – profitera un jour de plus d'autonomie, entre son institution et l'Île...

Nazir est un jeune homme avec un handicap de grande dépendance.

Nazir est accompagné par le service Madras.

Le service Madras aide Nazir à se construire un projet de vie.

Le service Madras aide Nazir à trouver un centre d'hébergement et un centre de jour.

Le service Madras aide Nazir à être plus autonome.





Mercredi 13 avril 2016, la Reine Mathilde a reçu une délégation de 20 personnes – 10 enfants chacun accompagnés d'un parent - engagés dans des associations liées à la trisomie 21. Parmi elles, plusieurs membres d'Inclusion, pour qui cette rencontre fût un moment précieux. La Reine s'est personnellement adressée à chaque jeune. Par son écoute et sa douceur, elle a permis aux enfants de percevoir l'importance de ce moment privilégié, passé dans la bonne humeur et

Invitation au Palais royal

la détente. Pour nous aussi, parents, ce regard bienveillant nous a boosté pour repartir de plus belle et poursuivre nos combats visant çà améliorer le quotidien des familles confrontées au handicap mental.

La Reine Mathilde a accueilli des enfants porteurs de la trisomie 21 et leurs familles.



La Reine a parlé à chaque enfant.

Les enfants ont apprécié la rencontre.

Les parents étaient contents que la Reine s'intéresse à la trisomie 21.

» MARIANNE DEBLON-HALLEUX
Présidente d'Inclusion Down





Une nouvelle initiative : FratriHa

En septembre 2014, deux étudiantes sœurs de personnes porteuses d'une déficience intellectuelle réalisent la richesse de leurs échanges liés au handicap. Elles décident alors de lancer FratriHa, un projet de soutien pour les frères et sœurs. Deux ans plus tard, le projet fait partie intégrante d'Inclusion tout en étant soutenu financièrement par la COCOF et CAP48. Ses actions se concentrent aujourd'hui au-

tour de trois pôles : sensibilisation, soutien et information. Le premier objectif du projet est, en effet, de sensibiliser les acteurs du monde du handicap au ressenti des fratries. FratriHa se veut, ensuite, être un espace de parole et de soutien. Enfin, le projet vise à être une plateforme d'information pour que toute personne intéressée puisse accéder à du contenu sur la thématique.

FratriHa est un nouveau projet d'Inclusion.

FratriHa est un projet pour les frères et les sœurs des personnes avec un handicap mental.

FratriHa soutient les frères et sœurs.

FratriHa donne des informations aux frères et sœurs.



Livre à ne pas manquer



Lucie, tout simplement

Lucie, tout simplement est un livre pour enfants... mais pas seulement. C'est aussi un livre destiné à toute la famille. C'est Antonia, la sœur aînée de Lucie, qui du haut de ses 13 ans nous présente le quotidien de sa petite sœur porteuse d'une trisomie 21 ; un quotidien rythmé par la joie de vivre de la tribu.

Cet album de photos nous présente le quotidien de Lucie : la vie familiale, l'école, les copains, les vacances. Quoi de mieux pour nous dévoiler la normalité d'un enfant trisomique que de voir ses rires et ses pleurs, ses petites crises et ses conquêtes ?

Lucie, tout simplement peut aussi être utilisé comme outil de travail professionnel pour expliquer aux plus jeunes ce qu'est la trisomie 21. La fin de l'ouvrage propose en effet, sur deux pages, un encart théorique concernant le syndrome. Le langage utilisé est certes destiné aux enfants mais la rigueur scientifique n'est pas perdue pour autant.

En pratique :

Lucie, tout simplement

Photos de Maria Irl et

Charlotte Sattler

Texte de Michaela Hilgner

Couverture cartonnée :

27,5 X 21 cm, 36 pages

Prix : 20 € (envoi postal : 4 €)

Commandes via down@inclusion-asbl.be

Compte : BE 78 8335 4820 7486



Lucie, tout simplement est le fruit de la volonté des parents d'un enfant trisomique, membres actifs de notre association, qui sont tombés sous le charme de l'ouvrage original allemand. C'est grâce à leur investissement personnel que le Groupement Down a pu éditer ce livre.

↳ Infos sociales

DG personnes handicapées

Depuis le 29 mars 2016, le guichet de la DG Personnes Handicapées est fermé. Maintenant, le contact avec les assistants sociaux se fait uniquement sur rendez-vous.

Pour toutes demandes concernant les attestations de reconnaissance de handicap, vous pouvez passer par le numéro gratuit 0800/987.99 (du lundi au vendredi de 9h30 à 13h00).

Si vous devez déposer des documents, cela peut se faire sur place dans la boîte aux lettres rouge.

AWIPH devient AViQ

Depuis le 01/01/2016, l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées) est devenu l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité).

Désormais, l'AViQ est chargée de traiter le handicap, la famille & le bien-être et la santé.



Le projet HANDICARE du SPF sécurité sociale



Depuis le 11 avril 2016, le SPF a mis sur pied le projet HANDICARE. Ce dernier a pour but d'être plus proche du citoyen, de simplifier les démarches administratives mais aussi de permettre aux familles d'avoir un service plus professionnel en ayant des équipes locales. Grâce à ce projet, les demandes de reconnaissance de handicap se font uniquement par internet. Vous n'êtes désormais plus obligé de passer par votre commune, votre mutuelle ou votre CPAS pour introduire la demande.

Les personnes pourront désormais introduire sur le site leur situation et savoir rapidement s'ils auront droit ou non à des allocations de remplacement de revenu et des allocations d'intégration.

Conseil régional du handicap

Bianca Debaets, la Secrétaire d'Etat Bruxelloise, a décidé de mettre sur pied un Conseil du Handicap pour la Région. Composée de représentants de la société ainsi que des pouvoirs publics, cet organe de concertation travaillera sur la thématique du handicap.

Encore des places à l'école LiVentourne

Inclusion tient à relayer l'appel de l'asbl Entre eux et Nous afin de réunir les élèves nécessaires à la pérennisation du projet de l'école d'enseignement secondaire spécialisée de type 2 - forme 1 - LiVentourne pour l'année prochaine. L'école se situe à Bierges.



Renseignements et inscriptions : 0475/70.53.63.



Une info?

Vous connaissez une information sociale qui pourrait intéresser nos lecteurs ?

Contactez-nous à l'adresse communication@inclusion-asbl.be

↳ Contacts

LE SECRÉTARIAT :

- 02/247.28.21
- secretariat@inclusion-asbl.be

LES GROUPEMENTS :

- Angelman : angelman@inclusion-asbl.be
- Brabant wallon : brabant-wallon@inclusion-asbl.be
- Bruxelles : bruxelles@inclusion-asbl.be
- Centre – La Louvière : la-louviere@inclusion-asbl.be
- Charleroi : charleroi@inclusion-asbl.be
- Down : down@inclusion-asbl.be
- Liège : liege@inclusion-asbl.be
- Luxembourg : luxembourg@inclusion-asbl.be
- Mons : mons@inclusion-asbl.be
- Mouscron : mouscron@inclusion-asbl.be
- Namur : namur@inclusion-asbl.be
- Prader-Willi : prader-willi@inclusion-asbl.be
- Tournai-Ath-Lessines : tal@inclusion-asbl.be
- Vielsalm : vielsalm@inclusion-asbl.be
- Williams : williams@inclusion-asbl.be
- X-Fragile : x-fragile@inclusion-asbl.be

LES ASSISTANTES SOCIALES :

Brabant wallon, Charleroi et Namur :

- Émilie Beauwens : ebe@inclusion-asbl.be // 0472/80.46.60

Bruxelles :

- Lydia Drama : ldr@inclusion-asbl.be // 02/247.28.15
- Pauline Galland : pga@inclusion-asbl.be // 02/247.60.13, disponible le mardi, le mercredi matin et le jeudi

Mons :

- Danielle Hauman : dha@inclusion-asbl.be // 065/77.94.28, disponible le mardi matin et le jeudi matin

Liège :

- Fanny Larivière : fla@inclusion-asbl.be // 04/223.57.70

Verviers :

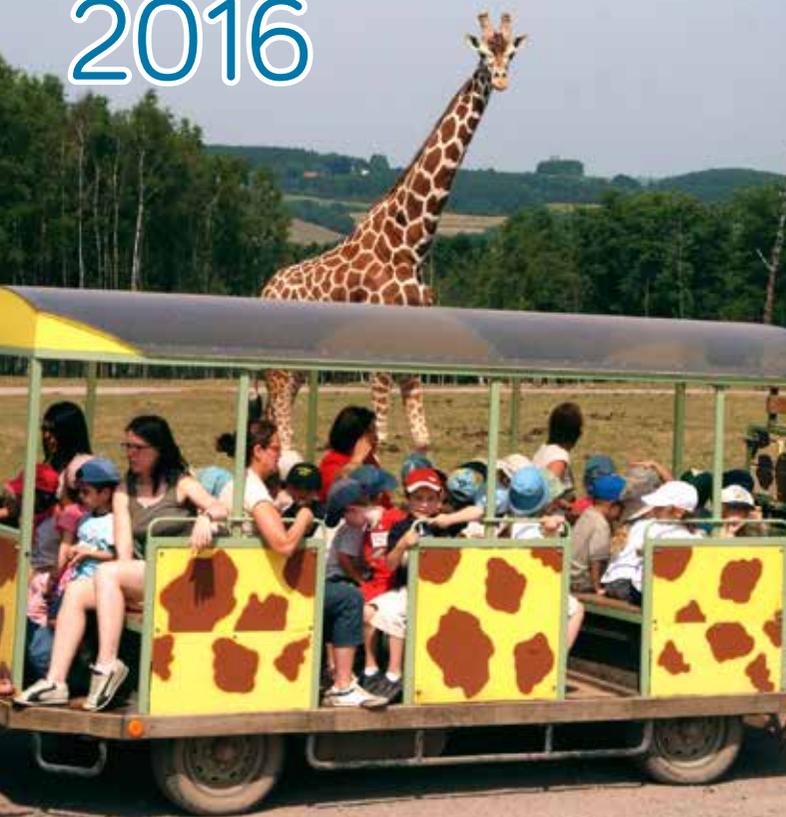
- Vinciane Schmidt : vsc@inclusion-asbl.be // 087/26.80.05, disponible du mercredi au vendredi (uniquement les semaines paires)

PERMANENCE SOCIALE :

La Louvière :

- Joëlle Delbecque et Danielle Amore : la-louviere@inclusion-asbl.be // 064/26.49.36

Journée des Familles 2016



MONDE SAUVAGE



Réservez déjà votre 25 septembre 2016, c'est la date de la journée des familles d'Inclusion qui se déroulera au Monde Sauvage d'Aywaille !

Informations pratiques :

- ➔ Où : Monde Sauvage d'Aywaille
- ➔ Quand : dimanche 25 septembre 2016
- ➔ Prix : 25€ / adulte - 15€/enfant (moins de 10 ans)
- ➔ Activités : petit train, promenades, safari, etc.

Bulletin d'inscription

à la Journée des Familles du 25 septembre 2016 au Monde Sauvage d'Aywaille

Un bulletin par famille/institution à renvoyer **au plus tard le 14 septembre 2016** :

Secrétariat Inclusion, - av. Albert Giraud 24 à 1030 Bruxelles, secretariat@inclusion-asbl.be, tél. : 02/247.28.21, fax : 02/219.90.61

Nom de famille/institution : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Nombre de participants :dont.....personne(s) à mobilité réduite.

- adultes : x 25 euros - enfants (-10 ans) : x 15 euros

Vous versez le montant total de euros sur le compte :

Inclusion n° **BE55 7755 9307 9744** avec en communication « **JDF 2016** » suivi de votre nom.

L'inscription sera validée dès réception de votre paiement. Merci.

Plus d'informations :
www.inclusion-asbl.be
02/247.28.21